



Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers
et assimilés de la région de Monistrol-sur-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-sept

Le 31 mars à 18 heures

Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE
sous la présidence de
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

Etaients présents :

. les membres titulaires, ci-après (16):

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Gilles DAVID –

M. Jean-Jacques MOUNIER –

M. François BERGER – M. Luc JAMON –

M. Louis SIMONNET – M. Patrice MOUNIER –

M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCOUSE –

M. Jean PRORIOL – M. Xavier LIOGIER –

M. Bernard GALLOT – M. Jacques SURREL –

M. Éric DUBOUCHET – M. Robert CLEMENCON –

M. Jean-Paul DEGACHE –

Etaients absents excusés (10):

. les membres ci-après :

M. Florent SABY – M. Ludovic GIRE –

M. René PASCAL –

M. Éric PETIT – M. Christophe NAVE –

Mme Sylvie BRUNON –

Mme Annick HERITIER – M. Didier USSON –

M. Daniel BILLARD – M. Pierre ASTOR –

—
Monsieur Jean-Jacques MOUNIER a été élu secrétaire de séance.
—

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**N° 2017.03.15****Objet :** ISDND de Monistrol sur Loire

Adoption de nouveaux tarifs pour le traitement des DAE (Déchets d'Activités Economiques), et DIB (déchets industriels banals).

RAPPORT DU PRESIDENT :

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 2016.03.03 du 26 mars 2016, le SYMPTTOM a instauré un tarif dégressif pour les « gros » producteurs de Déchets d'Activités Economiques et de Déchets Industriels Banals et d'accorder un rabais à la tonne pour les industriels apportant d'importants tonnages à l'ISDND de Monistrol.

Suite à la sollicitation de plusieurs industriels concernant la facturation du coût d'enfouissement des déchets Industriels Banals (DIB) à l'ISDND de Monistrol sur Loire, il convient d'apporter des précisions et de compléter la délibération suscitée par le tableau ci-dessous:

DAE – DIB – Encombrants hors SYMPTTOM	Prix HT hors TGAP
(tonnage annuel)	(applicable à la totalité du tonnage)
tonnage inférieur ou égal à 1000 tonnes	100,00 €
tonnage compris entre 1001 et 2000 tonnes	90,00 €
tonnage supérieur à 2001 tonnes	80,00 €
matériaux de recouvrement	60,00 €

Monsieur le Président indique qu'il convient d'ajouter la TGAP et la TVA en vigueur à la date de facturation.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL



(N° 2017.03.15 suite)

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité sur 16 votants,

- **DECIDE** de compléter la délibération n° 2016.03.03 relatif à l'adoption de nouveaux tarifs pour le traitement des DAE (Déchets d'Activités Economiques), et DIB (déchets industriels banals) par rapport au tableau ci-dessous :

DAE – DIB – Encombrants hors SYMPTTOM	Prix HT hors TGAP
(tonnage annuel)	(applicable à la totalité du tonnage)
tonnage inférieur ou égal à 1000 tonnes	100,00 €
tonnage compris entre 1001 et 2000 tonnes	90,00 €
tonnage supérieur à 2001 tonnes	80,00 €
matériaux de recouvrement	60,00 €

- **PRECISE** que sera appliqué le montant de la TGAP et le taux de TVA en vigueur à la date de facturation.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour veiller à l'exécution de la présente délibération et notamment pour prendre toute mesure et signer tout document qui s'avérerait utile à l'application des dispositions qu'elle comporte.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré,
À MONISTROL sur LOIRE

Le 31 Mars 2017,

Le Président,

Jean-Paul LYONNET